



LE MONITEUR

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

PARAISANT LE LUNDI ET LE JEUDI

DIRECTEUR: MARC SEIDE

105ème Année No. 2

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 5 Janvier 1950

Numéro Extraordinaire

SOMMAIRE

—Arrêté ouvrant au Département de l'Intérieur un crédit extraordinaire de Gdes. 100.000.
—Arrêté ouvrant au Département des Travaux Publics un crédit extraordinaire de Gdes. 45.000.
—Administration Générale des Contributions: Avis.

ARRETE

DUMARSAIS ESTIME
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'article 84 de la Constitution;

~~Vu les articles 4 et 5 de la Loi sur le Budget et la Comptabilité Publique;~~

Vu l'Arrêté du 7 Décembre 1949 ouvrant au Département de l'Intérieur un crédit extraordinaire de deux cent mille gourdes;

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir un nouveau crédit de cent mille gourdes à ce Département pour couvrir les dépenses occasionnées par les fêtes nationales de fin d'année;

Considérant qu'il n'y a pas de valeurs prévues à cette fin au Budget de l'exercice en cours et qu'il est urgent d'y pourvoir;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur;

De l'avis écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances;

Après délibération en Conseil des Secréétaires d'Etat;

Arrête:

Article 1er.—Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit extraordinaire de cent mille gourdes (G. 100.000) pour la célébration des fêtes nationales de fin d'année.

Article 2.—Les voies et moyens de ce crédit seront tirés des disponibilités du Trésor Public.

Article 3.—Le présent Arrêté sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires

d'Etat de l'Intérieur et des Finances, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince le 5 Janvier 1950. An 147ème. de l'Indépendance.

DUMARSAIS ESTIME

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances et du Commerce:
NOE FOURCAND FILS

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale:
LOUIS RAYMOND

Le Secrétaire d'Etat de l'Education Nationale:
RAYMOND DORET

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et de l'Economie Nationale:
LUCIEN HIBBERT

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
PIERRE NAZON

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, du Tourisme et des Cultes:
Dr. VILFORT BEAUVOIR

Le Secrétaire d'Etat de la Santé Publique et du Travail:
Dr. FRANÇOIS DUVALIER

ARRETE

DUMARSAIS ESTIME
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu les articles 61 et 84 de la Constitution;

Vu les articles 4 et 5 de la loi sur le Budget et la Comptabilité Publique;

Vu la loi du 5 Septembre 1949 ouvrant au Département des Travaux Publics un crédit extraordinaire de cinquante trois mille six cent quatre-vingt-seize gourdes cinquante six centimes (Gdes. 53.696.56) pour les travaux d'établissement d'un système complet de distribution souterraine des téléphones, devant desservir les palais, hôtels, pavillons, magasins de l'Exposition Internationale du Bi-Centenaire de Port-au-Prince;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ces travaux;

Considérant qu'il n'y a pas de valeurs prévues à cette fin au budget de l'exercice en cours et qu'il y a lieu d'y pourvoir;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Travaux Publics;

De l'avis écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances;

Après délibération en Conseil des Secréétaires d'Etat;

Arrête:

Article 1er.—Il est ouvert au Département des Travaux Publics un crédit extraordinaire de quarante cinq mille gourdes (Gdes. 45.000.00) pour les travaux de construction d'un système de distribution souterraine des téléphones dans la «Cité Dumarsais Estimé» de l'Exposition Internationale du Bi-Centenaire de Port-au-Prince.

Article 2.—Les voies et moyens de ce crédit seront tirés des disponibilités du Trésor Public.

Article 3.—Le présent Arrêté sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat des Travaux Publics et des Finances, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 5 Janvier 1950. An 147ème. de l'Indépendance.

DUMARSAIS ESTIME

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
PIERRE NAZON

Le Secrétaire d'Etat des Finances et du Commerce:
NOE FOURCAND FILS

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, du Tourisme et des Cultes:
Dr. VILFORT BEAUVOIR

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale:
LOUIS RAYMOND

Le Secrétaire d'Etat de l'Education Nationale:
RAYMOND DORET

Le Secrétaire d'Etat de la Santé Publique et du Travail:
Dr. FRANÇOIS DUVALIER

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et de l'Economie Nationale:
LUCIEN HIBBERT

DEMANDES DE FERME

Produites conformément à la Loi du 26 Juillet 1927

(La publication dure trois mois.)

Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première Publication	Situation des biens	CONTENANCE	NOM DES SOUM. Dates de présentation des demandes	Première Publication
Com. de Limonade 1ère. Section Basse plaine, Habitat. Chabanon.	Une propriété dont l'étendue est de 1 hectare, bornée au Nord par Robespierre Théodore l'Etat, au Sud par Ludovic Dassas l'Etat, à l'Est par Lavanture Alexis l'Etat et à l'Ouest par un chemin l'Etat.	Estilien Paul 7 Juillet 1948	22 Sep. 49	Com. des Cayes, Rue Gal. Marion.	Une propriété dont l'étendue est de 1/32ème. environ bornée au Nord par la propriété occupée par Claire Banatte, au Sud par le Parc Communal, à l'Est par l'Etat occupé par Simon Banatte et à l'Ouest par la propriété occupée par Mme. Dol.	Rosier Branche 13 Juillet 1948	22 Sep. 49
Com. des Abricots Sect. Bourg, Hab. Anse du Clerc.	Une propriété dont l'étendue est de 7 m. de façade et de 7m. de profondeur, bornée au Nord par l'Eglise, au Sud par Mme. Gédéon Paulin, à l'Est par la Rue et à l'Ouest par la Rue.	Mme. Gédéon Paulin 8 Juillet 1948	22 Sep. 49	Com. de Limonade, 1ère. Sect. Basse Plaine, Habitation Chabanon.	Une propriété dont l'étendue est de 6m. par 9m., bornée au Nord par Mme. Granvil Victor l'Etat, au Sud par Bérice Fidor l'Etat, à l'Est par une Route l'Etat et à l'Ouest par un emplacement l'Etat.	Germain St-Jude 13 Juillet 1948	22 Sep. 49
Com. des Abricots Sect. Bourg, Hab. Anse du Clerc.	Une propriété dont l'étendue est de 7m. de façade et de 7m. de profondeur, bornée au Nord par S. Auguste, au Sud par l'Etat, à l'Est par la Rue et à l'Ouest par l'Etat.	Lérosthène Luc 8 Juillet 1948	22 Sep. 49	Com. de Limonade, 1ère. Section Basse plaine, Hab. Chabanon.	Une propriété dont l'étendue est de 6m. par 9m., bornée au Nord par Germain St-Vil, l'Etat, au Sud par Véléda-Pierre, l'Etat, à l'Est par une route publique l'Etat et à l'Ouest par Kassilia Charles l'Etat.	Rosa Selmoune 14 Juillet 1948	22 Sep. 49
Com. de Gde. Saligne, 1ère. Section Habitation Pote-neau.	Une propriété dont l'étendue est de 32 ares 25, bornée au Nord par Carida Cajuste, au Sud par Occident Dorcent, à l'Est par Ti-Lucia Vertus et à l'Ouest par St-Pierre Luthis.	Moncius Edmond 8 Juillet 1948	22 Sep. 49	Com. de Tiburon, 5ème. Sect. Hab. Pomponne.	Une propriété dont l'étendue est de 1 hectare, bornée au Nord par l'Etat, au Sud par l'Etat, à l'Est par l'Etat et à l'Ouest par l'Etat.	Daniel Dolcé 14 Juillet 1948	22 Sep. 49
Com. de Fort-Liberté, 2ème. Section, Habitat. Chalopin.	Une propriété dont l'étendue est de 1 hectare, bornée au Nord par Mathurin Moncion, au Sud par Alphonse Philogène à l'Est par Mathurin Moncion et à l'Ouest par l'Etat vacant.	Philistin Sterling 8 Juillet 1948	22 Sep. 49	Com. de Jacmel, Rue Ste. Anne.	Une propriété dont l'étendue n'est pas encore déterminée, bornée au Nord par l'Etat, au Sud par l'Etat, à l'Est par l'Etat et à l'Ouest par l'Etat.	Mme. Duvernois Laurent 15 Juillet 1948	22 Sep. 49
Com. de Plaine du Nord, Sect. Morne-Rouge, Habit. Claudine.	Une propriété dont l'étendue est de 1 hect., bornée au Nord par Sylvain Pierre l'Etat, au Sud par Théophile Prescenné, à l'Est par Filtidor Garçon et à l'Ouest par Florély Etienne.	Joseph Sylvain 9 Juillet 1948	22 Sep. 49	Com. de Milot, Sect. de Gempailé, Hab. Carrefour Pères.	Une propriété dont l'étendue est de 10m. par 15m., bornée au Nord par une ruelle, au Sud par Délivancia Jn-Gilles l'Etat, à l'Est par une ruelle et à l'Ouest par une ruelle.	Anna Loïrise Pierre 15 Juillet 1948	22 Sep. 49
Com. des Go-saives, Rue Clerveaux.	Une propriété dont l'étendue est de 9 mètres de façade et de 27 mètres de profondeur bornée au Nord par Dégrace Jn-Baptiste l'Etat, au Sud par Htiens. Valéus Phareau l'Etat, à l'Est par la Rue Clerveaux et à l'Ouest par Servili Bonhomme l'Etat.	Cosmey Marquite 9 Juillet 1948	22 Sep. 49	Com. de Limonade, 1ère. Sect. Basse-plaine, Hab. Chabanon.	Une propriété dont l'étendue est de 2m. par 1m. bornée au Nord par Amancie Rosefort l'Etat, au Sud par Hilaire Joseph l'Etat, à l'Est par un chemin public l'Etat et à l'Ouest par un emplacement l'Etat.	Fatine Garçon 16 Juillet 1948	22 Sep. 49
Com. de Port-au-Prince, Rue Dr. Aubry.	Une propriété dont l'étendue est de 14 pieds environ de façade et de 30 pieds de profondeur, bornée au Nord par Dorsainvil Civil, au Sud par le couloir ouvrant sur la Rue du Dr. Aubry, à l'Est par Mme. Milien ainsi connue et à l'Ouest par Mme. Annacius Azor.	Toussaint Juste 9 Juillet 1948	22 Sep. 49	Com. de Cap-Haïtien, Sect. Bande du Nord, Hab. Cimetière à Juif.	Une propriété dont l'étendue est de 0 hect. 49 a., bornée au Nord par Lulli Férére l'Etat, au Sud par Saint Aimand Mercier l'Etat, à l'Est par la Ravine Gallino et à l'Ouest par Philoclès et Osias Plaisir l'Etat.	Océan Alcimé 16 Juillet 1948	22 Sep. 49
Com. de Jacmel, Rue Ste. Anne.	Une propriété dont l'étendue n'est pas encore déterminée, bornée au Nord par l'Etat, au Sud par l'Etat, à l'Est par l'Etat et à l'Ouest par l'Etat.	Julien Volet 12 Juillet 1948	22 Sep. 49	Com. de Limonade, 1ère Section Basse plaine, Hab. Bellevue Fournier.	Une propriété dont l'étendue est de 10 hectares, bornée au Nord par le littoral jusqu'à 50 mètres, au Sud par un terrain de l'Etat vacant à l'Est par un terrain de l'Etat vacant et à l'Ouest par les héritiers Verne Némorin.	Antonin Dalphis 17 Juillet 1948	22 Sep. 49
Com. de Cap-Haïtien, Sect. Bande du Nord, Hab. Cimetière à Juif.	Une propriété dont l'étendue est de 0 hect. 053 bornée au Nord par Anna Byas (prétendue propriétaire), au Sud par Philoclès Benjamin (l'Etat) et Océan Alcimé l'Etat, à l'Est par la Ravine Gallino et à l'Ouest par le Grand Chemin.	Lulli Férére 12 Juillet 1948	22 Sep. 49	Com. de Marigot, Section Fd. Jn-Noël, Hab. Nan-Carotte.	Une propriété dont l'étendue est de 2 hectares et dont les abonnements seront déterminés après arpentage.	Cénélus Marcelin 19 Juillet 1948	22 Sep. 49
Com. de Jacmel, Rue Ste. Anne.	Une propriété dont l'étendue n'est pas encore déterminée, bornée au Nord par l'Etat, au Sud par l'Etat, à l'Est par l'Etat et à l'Ouest par l'Etat.	Carmélite Catou 13 Juillet 1948	22 Sep. 49	Com. de Marigot, Sect. Fd. Jn-Noël, Hab. Nan-Carotte.	Une propriété dont l'étendue est de 2 hectares et dont les abonnements seront déterminés après arpentage.	Massillon Marcelin 19 Juillet 1948	22 Sep. 49
				Com. de Limonade 1ère. Sect. Basse-plaine, Hab. Chabanon.	Une propriété dont l'étendue est de 1/2 hect., bornée au Nord par un chemin public, au Sud par Ludovic Dassas l'Etat, à l'Est par Sophillise Médar l'Etat et à l'Ouest par Eriberth Séraphin l'Etat.	Nicanor Jean 20 Juillet 1948	22 Sep. 49